



APPEL À PROJETS

Nouvelle manifestation autour du livre à Genève 2026

PRÉAMBULE

À l'échelle de la Suisse, Genève fait figure de pionnière dans le domaine du soutien au livre. La politique de soutien à ce domaine, initiée par la Ville et le canton de Genève suite à une mobilisation des milieux professionnels en 1994, s'est développée progressivement pour renforcer l'ensemble de la chaîne du livre : de l'encouragement à la création (littérature, bande dessinée, illustration), au soutien aux librairies indépendantes (unique en Suisse à ce jour), en passant par les manifestations (Salon du livre, Fureur de lire, Poésie en Ville, Salon des petits éditeurs, etc.) ou les institutions (Fondation Bodmer, Maison Rousseau et Littérature, Musée de la bande dessinée), sans oublier les maisons d'édition (contrats de prestations, bourses et soutien ponctuel à l'édition).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le soutien au domaine du livre, à savoir l'aide ponctuelle ainsi que l'aide aux institutions du livre et de l'édition, fait partie des compétences exclusives – désormais prioritaires – du canton.

TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte	2
2. Synthèse du rapport 2024	2
3. Axes stratégiques de la politique du livre cantonale	2
4. Objectifs de l'appel à projets	3
5. Vision, missions et identité de la manifestation	4
6. Gouvernance et organisation de la manifestation	5
7. Suivi et évaluation de la manifestation	5
8. Budget	6
9. Sélection	6
10. Calendrier	7
11. Postulation	7
12. Dépôt du dossier	7

1. CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, la Ville et le canton de Genève ont soutenu deux manifestations bisannuelles en alternance dans le domaine du livre, lesquelles rassemblent chaque année dans un projet commun l'ensemble des principales actrices et des principaux acteurs locaux du domaine du livre. Il s'agit de la Fureur de lire, portée jusqu'à novembre 2023 par la Maison Rousseau et Littérature (MRL), et de Poésie en Ville, portée jusqu'à septembre 2024 par l'Association des usagères et usagers des Bains des Pâquis (AUBP).

En septembre 2023, un mandat commun de la Ville et du canton de Genève a été confié à Marie Thorimbert, experte du domaine, afin de réaliser un état des lieux des manifestations dans le domaine du livre à Genève à travers une série d'entretiens avec les entités concernées. Ce mandat a abouti à un rapport offrant une vue d'ensemble des enjeux et opportunités des principaux événements existants à Genève, ainsi qu'à des perspectives pour insuffler une nouvelle dynamique permettant notamment d'élargir les publics actuels. Fort de ces constats, le canton de Genève lance aujourd'hui un appel à projets pour faire émerger de nouvelles propositions et définir une nouvelle forme d'événement (ci-après intitulé "manifestation") autour du livre à Genève.

Cette manifestation prendra la suite de la Fureur de lire et de Poésie en Ville, qui ne sont pas reconduites par la Ville de Genève. Le pilotage de l'appel à projets et le financement du projet retenu se feront par le canton de Genève.

1. SYNTHÈSE DU RAPPORT 2024

Publié au printemps 2024, le rapport dresse un état des lieux des principaux événements dans le domaine du livre sur le territoire genevois. Fondé sur des entretiens menés à l'automne 2023 avec une trentaine de spécialistes, dont des acteurs porteurs de la Fureur de lire et de Poésie en Ville, il montre que Genève, avec sa politique en matière de soutien, offre une situation favorable au développement des manifestations culturelles, qu'il s'agisse de festivals ou de rendez-vous ponctuels.

L'état des lieux démontre la forte densité du réseau culturel et littéraire du canton, avec une abondance de propositions tout au long de l'année, en Ville de Genève comme dans les communes avoisinantes. Face à cette profusion d'événements, l'étude conclut que les formats proposés par la Fureur de lire et Poésie en Ville n'étaient plus à même, malgré leur potentiel fédérateur, d'assurer le succès et la pérennité de ces manifestations.

Le rapport préconise de repenser les contours et l'identité de la manifestation en créant un nouveau grand rendez-vous littéraire rassembleur. Dans ses recommandations stratégiques en vue de l'appel à projets, il invite à revoir la distribution des fonds et à cibler plus précisément les leviers qui assurent la durabilité d'une telle manifestation et sa diffusion auprès de public élargis.

Parmi ces défis, celui de garantir les équilibres entre les différents secteurs du livre, en valorisant les synergies, la démocratisation des contenus, la diversité de l'offre et l'accessibilité des publics sur l'ensemble du territoire genevois. Dans ce but, le rapport préconise une transformation forte des modèles actuels, en prenant en considération trois critères déterminants dans le cadre de l'appel à projets : l'identité, l'organisation et l'événementialité.

2. AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE DU LIVRE CANTONALE

Dans le domaine du livre, les lignes directrices de la politique culturelle cantonale s'articulent autour de quatre missions principales, déclinées comme suit :

1. **Mettre en œuvre une politique culturelle cohérente sur le territoire en favorisant la coopération :**

Soutenir l'ensemble de la chaîne du livre, des éditeurs aux lecteurs, en passant par les librairies et les associations actives dans la promotion de la lecture auprès de tous les publics, en favorisant la collaboration et les actions transversales notamment lors des activités de médiation ou des manifestations autour du livre.

2. **Soutenir la création artistique professionnelle et sa diffusion :**
Encourager la création à travers différents dispositifs de soutien et s'engager pour l'amélioration de la rémunération des autrices et des auteurs, leur couverture professionnelle et leurs conditions de travail. Stimuler les collaborations et les synergies afin de permettre la diffusion de leur travail.
3. **Favoriser une transition durable et sociale dans le domaine de la culture :**
Promouvoir l'éco-responsabilité et les circuits courts. Soutenir les engagements sur le long terme visant une économie plus durable.
4. **S'engager pour un accès et une participation à la culture pour le plus grand nombre :**
Œuvrer pour un élargissement des publics et une diffusion du livre dans les territoires plus isolés et auprès des publics les plus fragilisés. Prendre en compte les minorités et rendre le livre accessible aux personnes atteintes de handicap. Placer le livre entre les mains des plus jeunes, dès la naissance, des familles et des jeunes adultes.

3. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Le lancement du présent appel à projets poursuit les objectifs suivants :

1. **Stimuler le goût pour la lecture et le livre**
Donner à goûter et à aimer le livre au travers de rencontres, d'ateliers et de nouvelles formes d'expérimentation.
2. **Atteindre tous les publics**
Se répandre et s'ancrer dans le territoire, aller à la rencontre des publics, collaborer avec les communes et les structures spécialisées permettant le lien avec de nouveaux publics.
3. **Faire connaître la création en faisant participer les autrices et auteurs**
Les autrices et les auteurs sont au cœur de la création du livre. Leur donner la place qui leur revient et leur permettre de rencontrer le public.
4. **Expérimenter la collaboration**
Collaborer avec les différents acteurs de la chaîne du livre, les fédérer et les valoriser. Faire de cette manifestation une grande fête pour laquelle les spécialistes du livre se rassemblent afin d'aller à la rencontre des publics. Développer des activités intergénérationnelles, amicales, familiales.
5. **Prendre du plaisir et prendre soin**
Permettre de vivre des émotions, privilégier une trame d'activités enthousiasmantes et une approche positive. Prendre soin des relations autant dans la phase de développement du projet et des collaborations que dans l'accueil et la prise en charge du public.
6. **Maîtriser la durabilité**
Axe central et transversal, l'éco-responsabilité doit être à la base des réflexions afin de préserver les ressources et de concevoir une approche durable de la manifestation.

4. VISION, MISSIONS ET IDENTITÉ DE LA MANIFESTATION

Vision

Une manifestation visant à promouvoir le livre, la lecture et les métiers du livre à Genève au travers d'actions qui stimulent la participation culturelle pour tous les publics de façon innovante et créative, dans un esprit collaboratif et en respectant une vision durable.

Missions

1. Diffuser le livre et promouvoir la lecture dans des lieux variés auprès d'un public élargi.
2. Faire connaître la diversité du livre et des expériences de lecture.
3. Déclencher une relation d'intérêt et d'intimité avec le livre, par le biais d'actions promouvant la scène littéraire, la création régionale, et mettant en lumière la chaîne du livre et ses artisans.

Publics envisagés

Outre un public amateur de littérature et d'événements culturels, la manifestation devra s'adresser en priorité aux publics non exposés à la lecture (inclusivité et quartiers prioritaires CATI-Genève), à un public jeunesse (dès le plus jeune âge/familles), ainsi qu'aux adolescents et aux jeunes adultes.

Identité

Une transformation forte des modèles actuels (*Fureur de Lire* et *Poésie en Ville*) est attendue, les porteuses et porteurs de projet s'appuieront néanmoins sur l'existant pour imaginer et mettre en place un nouveau projet fédérateur.

Face à une offre culturelle importante, la nouvelle proposition devra se démarquer par son ampleur, sous une forme événementielle, avec une identité forte et un concept thématique clairement formulé. Elle devra ainsi tenir compte de quatre critères :

- a) Le concept thématique (domaines du livre et formats envisagés...)
- b) La temporalité (fréquence, dates symboliques...)
- c) L'ancrage dans le territoire (lieu central, partenariats avec les communes genevoises ou des structures spécialisées)
- d) L'événementialité

a) Concept thématique

L'identité de la manifestation passe par le type de formats envisagés (lectures à haute voix, débats, performances, spectacles, rencontres, ateliers) ainsi que par les médiations prévues, qui devraient être définies précisément. Dans ce cadre, différents domaines du livre sont à considérer :

- Littérature et littérature régionale; roman, essai, nouvelle, fiction, documentaire, littérature *young adults*
- Poésie
- Livres jeunesse
- Bande dessinée, illustration

Dans la mesure où le livre entre en interaction avec d'autres domaines (musique, danse, cinéma, arts numériques, théâtre, performance), des projets pluridisciplinaires peuvent être envisagés, sans pour autant prendre le pas sur le reste de la programmation.

b) Temporalité

Une réflexion sur la temporalité et l'ancrage de la manifestation est attendue : quel sens donner à la période ou aux dates choisies ? Quelles seraient la durée et la fréquence optimale ? Si plusieurs options sont envisageables, la manifestation devrait néanmoins

s'inscrire dans une régularité, voire une date symbolique, qui tiendra compte du calendrier existant et des autres événements réguliers dans le domaine de livre et sur le territoire genevois.

Les formats pourront être inventifs et variés, comme par exemple une fois, ou plusieurs fois par année, ou tous les deux ans en alternance.

La première édition de la manifestation devra se tenir en 2026.

c) Ancrage

La manifestation devrait pouvoir s'étendre et se ramifier sur le territoire tout en concentrant les ressources dans le canton de Genève. L'ancrage de l'événement (lieu central, partenariats avec des communes ou des structures spécialisées) est à définir et doit tenir compte des publics cibles, avec l'objectif d'optimiser l'accessibilité du livre et la participation aux actions associées.

d) Événementialité

Afin d'éviter une dilution de son identité parmi l'offre abondante d'autres programmations culturelles à Genève, la manifestation ne devrait pas se limiter au rassemblement d'une série de rencontres, de débats ou de performances dans une période donnée, mais bel et bien proposer des projets innovants, qui participent à renforcer l'identité de la manifestation et à sa reconnaissance par le public comme un moment fort du calendrier culturel genevois.

5. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

Du point de vue de l'organisation, les projets soumis devraient fournir des mesures fortes s'articulant sur trois points : la production, la gestion et la communication.

Les porteuses et porteurs de projet sont responsables de la direction exécutive du projet. Leurs missions s'articulent sur trois plans principaux :

- a. Offrir une formule et un concept qui répondent aux missions formulées dans l'appel à projets;
- b. Fédérer les acteurs et partenaires du livre sur le territoire genevois;
- c. Diriger et coordonner l'organisation de l'événement en constituant une équipe de gestion dédiée (programmation, communication, logistique etc.)

Dans un esprit fédérateur, les porteuses et porteurs de projet collaborent avec des institutions partenaires, les acteurs du livre, les organisations culturelles, mais aussi plus largement, en s'associant avec d'autres types de structures permettant d'atteindre un public élargi.

Le projet doit être porté par une seule entité dont la mission sera d'organiser la manifestation en collaboration avec des partenaires ou de chapeauter plusieurs projets rassemblés sous la même entité événementielle. Si nécessaire, la formalisation de l'entité en association peut être réalisée après la désignation du projet lauréat.

6. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MANIFESTATION

Dans la première phase de réalisation du projet, une délégation du jury rencontrera les porteurs de projet pour un point de situation sur la mise en œuvre de l'événement à une date à déterminer, mais au maximum dans un délai de six mois après l'attribution.

A l'issue de la première édition, une évaluation écrite de l'événement sera demandée. Des critères de succès et des indicateurs permettant de mesurer l'impact de la manifestation doivent figurer dans les dossiers de candidature. Des statistiques quantitatives et qualitatives ainsi qu'une étude sur les publics de la manifestation sont attendues.

7. BUDGET

Une subvention annuelle du canton à hauteur de 200'000 francs maximum est prévue pour l'ensemble des activités d'une édition annuelle (préparation et réalisation de l'événement).

Une recherche de fonds complémentaire et des partenariats sont fortement conseillés.

Un plan de financement privilégiant la gratuité doit être proposé, tout comme une stratégie adéquate de rémunération des intervenants (autrices, auteurs, modératrices et modérateurs).

- Dans le cas d'une manifestation annuelle, le soutien est accordé pour deux années (deux éditions de la manifestation), soit 2026 et 2027, et pourra être renouvelé pour deux années à la suite de l'évaluation réalisée à l'issue de la première édition.
- Dans le cas d'une manifestation bisannuelle, le soutien est accordé pour une année (une édition de la manifestation), soit 2026, et pourra être renouvelé pour une nouvelle édition bisannuelle à la suite de l'évaluation réalisée à l'issue de la première édition.

Une subvention de 150'000 francs maximum sera versée en 2025 (année n-1) pour la préparation de l'édition 2026 (année n).

Les aspects logistiques (infrastructures et subventions en nature) sont à prévoir dans le plan de financement, tout comme les frais liés à la communication et à la promotion de l'événement.

8. SÉLECTION

Jury

Le jury est présidé par le service de la culture du canton. Il est composé d'expertes et d'experts du domaine du livre, des événements et manifestations, ou des organisations culturelles.

Critères de sélection

Le jury favorisera les projets qui :

- a. Remplissent les conditions formulées dans l'appel à projets;
- b. Auront montré une compréhension du contexte, des enjeux liés aux formats et à l'identité du nouveau projet;
- c. Auront proposé une mise en application qui veille à la diversité entre les différents secteurs du livre, en valorisant les synergies, la démocratisation des contenus et l'accessibilité des publics sur l'ensemble du territoire genevois;
- d. Auront imaginé l'approche la plus originale et cohérente, qui se démarque des manifestations existantes;
- e. Auront présenté la démarche jugée la plus favorable et complète au regard des missions et des objectifs formulés dans l'appel à projets.

9. CALENDRIER

Fin novembre 2024	Publication de l'appel à projets
17 décembre 2024 10h-12h 5 février 2025 14-16h	Permanences pour répondre aux questions des porteurs et porteuses de projet (téléphone 022 546 66 80 et présence chemin de Conches 4, 1231 Genève)
14 mars 2025	Délai de dépôt des dossiers, clôture de l'appel à projets
Mi-fin avril 2025	Annonce du projet lauréat après adoption de l'arrêté du Conseil d'État
Automne 2025	Séance de discussion intermédiaire sur le développement du projet
Avant fin 2026	Réalisation de la première édition de la manifestation et transmission du bilan final au Service de la culture du canton

10. POSTULATION

L'appel à projet est destiné aux personnes morales (associations, fondations, etc.). La structure doit en principe avoir son siège à Genève. Un organisme hors canton est éligible pour autant qu'il puisse garantir une excellente connaissance du terrain et des partenaires genevois.

Les entités ayant participé à l'organisation des précédentes éditions de la Fureur de lire ou de Poésie en Ville peuvent participer à l'appel à projets, à condition qu'elles viennent avec de nouvelles propositions et une gouvernance de projet revisitée.

11. DÉPÔT DU DOSSIER

Documents requis

1. Une lettre de motivation;
2. Une description détaillée du projet pour sa première édition, et les perspectives pour les éditions suivantes;
3. La note d'intention complétée;
4. Une description du type de gouvernance envisagé;
5. Un budget détaillé du projet et un plan de financement incluant une stratégie de rémunération des intervenants (autrices, auteurs, modératrices, modérateurs) et la recherche de fonds complémentaires;
6. Les comptes révisés de l'année précédente;
7. Les statuts et la liste des membres du comité;
8. Les CV des principaux porteurs du projet ou la description des entités porteuses du projet;
9. Des exemples de réalisations menées dans le domaine du livre ou des événements culturels;
10. Les statuts ou projet de statuts;
11. Des critères d'évaluation de succès et des indicateurs permettant de mesurer l'impact de la manifestation;
12. Les documents usuels précisés au chapitre 4. points 12,13 et 14 des [Conditions d'octroi](#).

Les dossiers doivent être déposés en format électronique à l'adresse occs.projets-canton@etat.ge.ch.

Seuls les dossiers complets (comprenant les 12 documents requis) seront pris en considération.

Délai de dépôt des dossiers:

14 mars 2025, 18h